

Les bains-douches publics : un problème d'hygiène publique au cœur de la Cité

Florence Loriaux, historienne

La fermeture de la plupart des bains publics en Belgique, soit pour des raisons d'économie, soit parce qu'on ne les croyait plus indispensables en raison des progrès urbanistiques, révèle un véritable problème d'hygiène publique encore d'actualité.

Indexation : hygiène, santé

Selon les données de l'EU-SILC 2009, 3,3 % des logements en Belgique ne disposent pas de bain/douche, WC ou eau chaude à l'intérieur du logement. Une enquête menée en 2010 auprès des locataires du marché locatif privé dans la Région bruxelloise constate une nette amélioration du niveau de confort des logements bruxellois. La part des logements disposant d'une salle de bain individuelle a augmenté, passant de 91 % en 2008 à 97 % en 2010. 72 % des logements locatifs privés disposent d'un WC, d'une salle de bain individuelle et du chauffage central. En Wallonie, en raison de l'ancienneté du bâti, 37,8 % de la population manque de confort élémentaire : absence de baignoire ou douche, absence d'eau chaude courante, absence de toilette intérieure équipée d'une chasse d'eau,...

Pour de nombreuses personnes vivant actuellement dans un logement vétuste en terme d'installations sanitaires, l'accès aux bains publics reste alors le seul moyen pour avoir la possibilité de se laver. Depuis la fermeture des bains dans de nombreuses communes, ces personnes (qu'il s'agissent d'allocataires sociaux, d'étudiants, de familles du quart-monde et de sans domicile fixe) ne disposent plus d'infrastructures. Plus encore que d'une question d'hygiène, cette question parle de dignité humaine. À Liège, depuis la fermeture des bains douches de la Sauvenière, le public ne peut se tourner que vers le secteur associatif mais dont les moyens sont extrêmement limités.

Depuis longtemps, on connaît le rôle que l'hygiène joue contre la progression des maladies infectieuses. La mortalité galopante due à la propagation de la tuberculose et d'autres épidémies comme le choléra au cours du 19^e siècle incitent les autorités, par crainte de la contagion, à se préoccuper de l'hygiène des populations précarisées et du sort de la classe ouvrière. Le 19^e siècle est également le siècle des nouveaux chantiers urbanistiques qui vont tenir compte de ces nouvelles préoccupations hygiénistes.

Ce sont les communes, les bureaux de bienfaisance et les associations privées qui vont prendre en charge les installations de bains et de lavoirs. Il est même proposé lors du congrès général d'hygiène de Bruxelles de 1852 de les installer près des villes manufacturières afin de récupérer les eaux chaudes selon le principe du chauffage urbain. Dans le but de toucher un public plus large, deux classes de bains sont en général établies afin d'être mis à la disposition de la petite bourgeoisie et des ouvriers. Si les bains sont complètement séparés selon le sexe, le congrès recommande d'établir deux fois plus de cabines pour les hommes que pour les femmes. Le Conseil de l'hygiène recommande également de privilégier la construction de douches qui consomment moins d'eau et qui sont plus hygiéniques puisque l'eau sale s'évacue immédiatement.

Pendant l'épidémie de choléra de 1848-1850, l'architecte Wynand Janssens (1827-1913) propose aux autorités communales la construction de bains dans le quartier populaire des Marolles. S'inspirant des « bath and waterhouses » anglais, il construit en 1852 un établissement de bains dans le quartier populaire, rue des Tanneurs, et met à la disposition du public 37 cabinets de bains, ainsi qu'un lavoir. Les bains économiques seront utilisés jusqu'à la Première Guerre mondiale avant d'être démolis en 1953. Les bains publics communaux vont se multiplier tout comme l'organisation des bains de natation sur les bords des rivières. Ces derniers trouvent davantage de succès auprès des ouvriers qui considèrent encore le bain-douche comme une contrainte. Dans les écoles également on assiste progressivement à l'installation de douches.

C'est durant les années de l'entre-deux-guerres que la construction d'établissements de bains-douches se multiplie. D'après les enquêtes, 21 % des belges ne disposent pas d'installations sanitaires fonctionnelles, de l'eau chaude courante et du chauffage central. Les constructions de logements ne tiennent pas spécialement compte des aménagements sanitaires, à l'exception des toilettes. De nombreuses piscines et bains voient le jour comme les bains de Saint-Josse qui seront inaugurés en 1934 car la préoccupation sanitaire reste primordiale. Après avoir été abandonnés en 1975 ces bains douches ont été remis en service en 2005 à l'initiative d'une association d'aide aux sans-abri.

À Liège, il existait trois complexes de bains dont un installé au cœur du quartier populaire d'Outre-Meuse. La société des bains et lavoirs d'Outre-Meuse fondée en 1866 rue des Pitteurs était un établissement accessible de 5h à 20h en été et de 7h à 19h en hiver qui offrait également un service de lavoir avec eau chaude, essoreuse et séchoir.

L'exemple liégeois le plus célèbre reste sans doute celui de la Sauvenière. Alors que la Ville de Liège ne possède plus de piscine couverte depuis 1919, le conseil communal lance en 1936 un concours afin de construire un établissement de bains. Il s'agit de construire une gare routière, deux piscines, un ensemble complet de bains publics et un restaurant. 49 projets seront présentés. C'est l'architecte Georges Dedoyard (1897-1988) qui sera finalement retenu. Le chantier débuté en 1938 se terminera en 1941 retardé par le début de la Seconde Guerre mondiale. Les bains sont inaugurés le 2 mai 1942. Intégrés dans un vaste complexe comprenant des salles de sports et deux bassins, Les «Bains publics» de la Sauvenière comportaient à l'origine 18 cabines avec baignoires et 36 cabines avec douches, réparties de part et d'autre du hall central, séparant ainsi les hommes et les femmes.

Le site est désormais fermé depuis septembre 2009 et les Liégeois sont en attente de la construction d'une nouvelle piscine. Selon le communiqué du Collège de la Ville de Liège du 19 août 2010, «*Concernant la population liégeoise encore dépourvue de sanitaires à domicile, un service de douches publiques est prévu dans le projet d'infrastructure de la future piscine de Jonfosse. Ce public est en constante diminution vu les normes en vigueur en matière d'octroi de permis de location (obligation qu'un logement soit doté des équipements sanitaires de base, dont bain ou douche). (...) Il est à noter qu'il n'y a pas d'obligation pour une commune d'organiser un service de bains-douches public. La Ville de Bruxelles dispose de deux services dans le cadre de piscines communales (Centre et Laeken). En Wallonie, il n'y a plus de service de ce type. Le Collège de ce 19 août a décidé de confirmer le dispositif prévu à Jonfosse, avec entrée payante comme à Bruxelles (douche : 2,50 euros)*».

Quant aux bains publics, ils ont fermés progressivement leurs portes et se transforment pour certains d'entre eux, afin d'en conserver les traces du patrimoine architectural, en musées. Si le caractère public de l'eau est souligné dans la directive-cadre européenne (2006/60/CE) qui fixe un cadre communautaire pour la protection et la gestion de l'eau : «L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel. (...) L'approvisionnement en eau constitue un service d'intérêt général tel que défini dans la communication de la Commission intitulée Les services d'intérêt général en Europe», beaucoup d'acteurs continuent cependant à craindre une privatisation ou une libéralisation.

En définitive, la disparition des bains publics n'est qu'un aspect de la question beaucoup plus large de l'approvisionnement en eau et de son partage entre les nations ou les communautés mais elle est révélatrice du fait qu'une évolution en apparence naturelle et inéluctable dans le sens d'un progrès social évident peut, au gré de circonstances particulières, se révéler perverse. Malgré la multiplication des piscines privées et des salles de bain de haute technologie, l'accès à l'eau et à l'hygiène qu'il procure, peut devenir un facteur d'inégalités accrues, et, à la limite, un vecteur d'accroissement de la morbidité. Bien entendu, la période de crise profonde et durable que nous traversons ne peut qu'accélérer ce mouvement inquiétant de récession sociale.

Pour en savoir plus :

- «*Lave-toi... !*» Une histoire de l'hygiène et de la santé publique en Europe, Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg, 2004.
- JANSSENS, W., *Bains et lavoirs publics : plans, élévations et détails de l'établissement érigé à Bruxelles rue des tanneurs et d'autres établissements projetés pour diverses localités*, Bruxelles, 1855.